

# La carte scolaire, une réforme en trompe-l'œil

Promis par Nicolas Sarkozy en 2007, l'assouplissement de la sectorisation n'a pas bouleversé le paysage scolaire

La suppression de la carte scolaire devait consacrer le « libre choix » des familles, favoriser la mixité scolaire. Plus de cinq ans ont passé depuis l'engagement d'une réforme de la sectorisation pris par Nicolas Sarkozy, lancé dans la course à l'Élysée de 2007, et aucun bilan officiel n'a été communiqué. Les données statistiques, distillées au compte-gouttes, restent très parcellaires. Une certitude : l'objectif d'une « suppression de la carte scolaire à l'horizon 2010 » s'est vite transformé en « assouplissement » dans la bouche de Xavier Darcos, le prédécesseur de Luc Chatel rue de Grenelle. Et il a pris la forme de dérogations accordées par les inspecteurs d'académie dans le second degré.

Une réforme en trompe-l'œil ? « Ni les effectifs ni la composition des collèges et lycées n'ont été bouleversés au niveau national », soutiennent Gabrielle Fack et Julien Grenet, chercheurs à l'École d'économie de Paris et auteurs d'un « Rapport d'évaluation de l'assouplissement de la carte scolaire » publié fin janvier.

La preuve par les chiffres : si la part d'élèves demandant une dérogation est passée, entre 2006 et 2009, de 6% à 11% pour l'entrée au collège, et de 8% à 12% pour le lycée, la proportion d'élèves bénéficiant d'une dérogation n'a atteint que 8%. Pourquoi si peu ? « Les inspecteurs d'académie n'accordent des dérogations que dans la limite des places disponibles, car les élèves du secteur restent prioritaires dans l'établissement de leur secteur », répond Julien Grenet. Voilà pour l'offre. Du côté de la demande, « les requêtes des

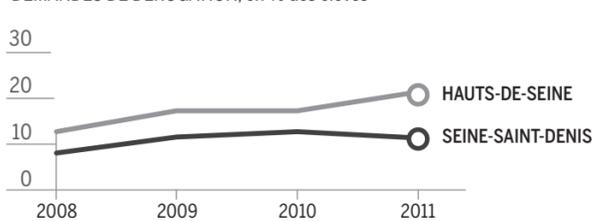
« Les collègues qui étaient déjà les plus fuis le sont davantage encore »  
**Choukri Ben Ayed**  
sociologue

familles n'ont que légèrement augmenté », poursuit-il, « sans doute par défaut d'information, et parce que la préoccupation reste somme toute très urbaine, ancrée dans les grandes agglomérations, et donc limitée ».

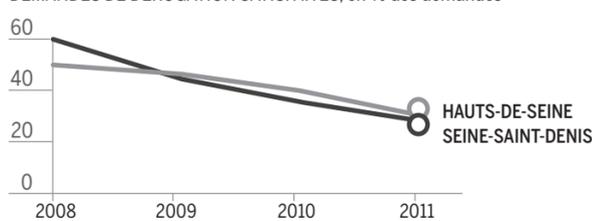
S'il est un lieu où l'assouplissement de la carte scolaire est perceptible, c'est en zone d'éducation prioritaire. Mais là encore, selon ce rapport, le lien de causalité est plus ténu qu'il n'y paraît : comme si la réforme n'avait fait qu'amplifier l'évitement de certains établissements. Les effectifs d'élèves dans les collèges labellisés Réseau ambition réussite (RAR) et Réseau de réussite scolaire (RSS) ont diminué entre 2006 et 2009, respectivement de 9% et de 2%, quand dans le même temps ceux hors éducation prioritaire augmentaient de 3%. Mais seulement 30% à 40% de

## Hauts-de-Seine et Seine-Saint-Denis, une baisse significative des dérogations satisfaites

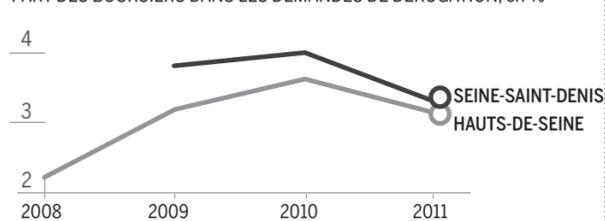
DEMANDES DE DÉROGATION, en % des élèves



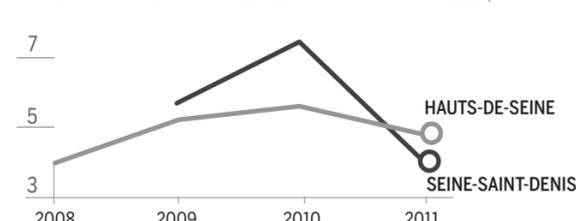
DEMANDES DE DÉROGATION SATISFAITES, en % des demandes



PART DES BOURSIERS DANS LES DEMANDES DE DÉROGATION, en %



PART DES BOURSIERS DANS LES DÉROGATIONS ACCORDÉES, en %



Part des élèves demandant une dérogation à l'entrée en 6<sup>e</sup>

20 %

HAUTS-DE-SEINE

11 %



cette érosion serait imputable à la réforme. D'autres facteurs, démographiques notamment, jouent, « comme le fait que les familles évitent de s'installer dans ces secteurs... ou démenagent avant l'entrée de leurs enfants en 6<sup>e</sup> », relève Julien Grenet.

Pour les deux économistes, la réforme n'a ni augmenté la ségrégation sociale – « très forte dans les établissements français », reconnaissent-ils –, ni poussé davantage de familles vers l'école privée – dont les effectifs, en hausse, n'ont pas connu d'infléchissement particulier en 2007. Mais en changeant d'échelle pour s'intéresser aux évolutions locales, année après année, d'autres effets se révèlent. C'est ce que mettent en lumière trois membres de l'Observatoire sociologique du changement, rattaché à Sciences Po Paris, Marco Oberti, Edmond Préteceille et Clément Rivière, dans un rapport que *Le Monde* s'est procuré.

Après deux ans d'enquête dans deux départements pour le moins contrastés, les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis, un premier constat s'impose : les demandes de dérogation augmentent davantage là où l'offre scolaire est attractive, et les « profils sociaux » des collègues diversifiés. « Contrairement à l'idée d'un élargissement des choix pour les ménages des quartiers populaires, il y a plus de requêtes dans les Hauts-de-Seine, où l'offre scolaire permet aux familles une « montée en gamme », qu'en Seine-Saint-Denis, où les collègues sont d'un profil social nettement moins favorisé et moins attractif », explique le sociologue Marco Oberti.

Dans le premier département cité, ce sont 20% des élèves qui

demandent une dérogation à l'entrée en 6<sup>e</sup>, contre 11% dans le second. Dans l'un comme dans l'autre, les demandes ont progressé à partir de 2007, mais l'évolution diverge en 2011, pour croître encore dans les Hauts-de-Seine, mais diminuer sensiblement en Seine-Saint-Denis. « C'est comme si, face à un taux de satisfaction en baisse, les familles tentaient moins leur chance », analyse M. Oberti.

De fait, la courbe des obtentions de dérogations, sur le déclin, en démotiverait plus d'un. Dans les Hauts-de-Seine, si 50% des demandes en 6<sup>e</sup> étaient satisfaites en 2008, elles n'étaient plus que 32% en 2011. En Seine-Saint-Denis, on

est passé de 60% à 30%. Les élèves boursiers, qui, sur le papier, devaient bénéficier de l'assouplissement de la carte scolaire en priorité – après les élèves handicapés et malades –, n'y ont pas gagné grand-chose. Sinon de faux espoirs : leur part parmi l'ensemble des demandes de dérogation est marginale – elle passe de 2% à 3% dans les Hauts-de-Seine, baisse de 4% à 3% en Seine-Saint-Denis. Le taux d'obtention est tout aussi modeste : il stagne à 5% dans les Hauts-de-Seine, et chute même en Seine-Saint-Denis, de 7% à 4%.

On est en deçà des chiffres mis en avant par Julien Grenet. Pour lui, à l'échelle nationale, 9% des

dérogations en 6<sup>e</sup> sont accordées aux boursiers... qui ne sont que 4% à en faire la demande. « Au défaut de communication de l'institution s'ajoute une forme d'autocensure de la part d'élèves, attachés à leur quartier, à leurs camarades. Et ça, c'est difficilement quantifiable », affirme Julien Grenet.

Des variations plus significatives à l'échelle locale que nationale : c'est ce que soutient également Choukri Ben Ayed, professeur à l'université de Limoges, qui appelle à prendre les différentes enquêtes dans ce qu'elles ont de complémentaire. « Elles convergent toutes, ou presque, pour souligner, localement, l'accroissement des

## Pour les parents, trouver le bon stratagème... ou déménager

### Témoignages

Pour faire inscrire son fils dans un collège hors secteur, Laetitia Satgé n'a pas eu d'autre choix que de déménager. Une décision difficile pour cette mère divorcée, architecte en Charente-Maritime. « Le père de mes enfants vivait à quelques minutes de chez moi, c'était très pratique. J'habitais aussi plus près de mon lieu de travail », raconte-t-elle.

Sans ces sacrifices, impossible de contourner la carte scolaire : « On m'avait pourtant assuré que je pourrais obtenir une dérogation sans problème. » Déposée en juin 2011, sa demande est rejetée par l'inspection d'académie. Malgré ses appels répétés et de nombreux courriers adressés au maire de la commune, Laetitia Satgé n'obtient jamais gain de cause. Un

refus dont elle ignore encore les motifs. « Il n'y avait pas de problème d'effectifs. Les places étaient juste réservées aux enfants résidant dans le secteur. »

Quelques années auparavant, M<sup>me</sup> Satgé avait pu faire inscrire son fils aîné dans ce collège sans problème. Son cadet entrant en classe de 6<sup>e</sup>, elle souhaitait naturellement qu'il rejoigne son frère. « Ma demande aurait dû être prioritaire, d'autant plus que mon fils a une santé fragile. C'est un enfant calme, un bon élève. Je ne comprends pas. » Elle sollicite le soutien de la principale, qui lui répond : « Je ne suis pas là pour gérer le quotidien des familles, mais un établissement scolaire. »

Au mois de juillet, la clôture des inscriptions approchant, elle se décide à emménager dans le secteur. « C'était le seul moyen.

J'aurais pu tricher, utiliser une fausse adresse, mais cela est contraire à mes principes. Je n'avais pas non plus envie de scolariser mon enfant dans le privé. »

### Changement d'option

Pour maintenir leurs enfants dans le public, les parents d'élèves ont donc toujours recours à de véritables stratagèmes. Habitant des quartiers nord de Marseille, Eric Reiningi ne souhaitait pas que sa fille fréquente le lycée du secteur. Un établissement classé en ZEP qui accueille « des élèves provenant des collèges les plus difficiles de Marseille ». Sa demande de dérogation ayant été rejetée, il inscrit malgré tout sa fille, plutôt brillante, au lycée Victor-Hugo en classe de 2<sup>e</sup>.

« Le début de l'année a été plutôt rude. Ma fille a un fort caractère,

processus ségrégatifs, soutient ce sociologue, mais les conséquences sont surtout perceptibles dans les espaces déjà fragiles, où les collèges qui étaient déjà les plus fuis le sont davantage encore, attisant le sentiment de disqualification de certaines familles. »

En 2010, le SNPDEN, principal syndicat des chefs d'établissement, a enquêté auprès de 2758 établissements, et donné voix au chapitre aux principaux et proviseurs. Un tiers d'entre eux, en zone urbaine, ont ressenti l'impact de la réforme, et « un quart des établissements dits sensibles ont été précipités dans une situation sans issue », affirme Philippe Tournier, secrétaire général du syndicat, qui n'hésite pas à parler de « ghettoisation » – comme l'avait déjà fait l'Inspection générale de l'éducation nationale dans un rapport en 2008, et la Cour des comptes en 2009.

Mais l'effet le plus marquant concerne, selon l'enquête, les établissements dits « moyens » des villes dites « moyennes », où le regroupement d'élèves dans un établissement réputé meilleur, parfois sans raison objective, et « la fuite vers le privé » lorsque les places viennent à manquer, ont déstabilisé les établissements. « Une mécanique connue dans les zones urbaines, explique M. Tournier, et qui s'est répandue dans les petites agglomérations, sous l'effet d'une sorte de « prédiction autoréalisatrice », le consumérisme des familles débouchant sur de réelles inégalités, inexistantes jusqu'alors. »

Pour y remédier, une demande semble faire l'unanimité : que le ministère de l'éducation nationale fasse toute la lumière sur la vraie-fausse abrogation de la carte scolaire. ■

MATTEA BATTAGLIA

elle s'est heurtée à des éléments perturbateurs qui s'en sont pris à elle. » A la fin de l'année, il décide de réitérer sa demande afin de l'inscrire au lycée Saint-Charles, un établissement proche bénéficiant d'une meilleure réputation. « Je voulais qu'elle étudie dans de meilleures conditions. Mais le proviseur refusait de s'en séparer. »

Sa fille choisit donc une option « classe européenne espagnol » n'existant pas dans son lycée d'origine. « Le proviseur nous a reçus, mais il était furieux. Il nous a quasiment mis à la porte. » Après une visite à l'inspection académique, la situation se débloque. Le changement d'option reste plus que jamais la stratégie privilégiée des parents pour inscrire leurs enfants dans l'établissement de leur choix. ■

AURÉLIE ABADIE

## « Grâce à une communication offensive, la suppression a été remportée dans les esprits »

### Entretien

Nathalie Mons, sociologue, vient de soutenir son habilitation à diriger des recherches sur la carte scolaire. Quatre ans d'enquête, dans près de quarante départements, pour dresser un état des lieux de la réforme au collège.

**Pourquoi l'impact de la réforme est-il si difficile à mesurer ?**

Les informations fournies au niveau national par le ministère de l'éducation sont restées très parcellaires, par exemple sur la façon dont les boursiers se sont emparés du dispositif sur la mixité sociale dans les établissements. D'ailleurs, le ministère ne parle plus de cette réforme, dont on pourrait attendre un bilan officiel. **La suppression de la carte scolaire**

**re se réduit-elle à une promesse électorale ?**

C'est une mesure phare de la campagne présidentielle de 2007, une mesure de rupture : la carte scolaire remonte à de Gaulle qui l'a instaurée dans les années 1960. Et une réforme populaire : dans tous les sondages, les Français disent souhaiter l'assouplissement de la carte scolaire, même s'ils sont une minorité à demander une dérogation.

L'objectif de Nicolas Sarkozy est clairement électoraliste. Mais le ministre de l'éducation nationale, Xavier Darcos, et son entourage ne soutiennent pas la réforme et lui donnent cette forme étrange d'« assouplissement » de la carte scolaire. La carte scolaire ne sera finalement jamais suppri-

mée. Il y a un hiatus entre le discours, très offensif, où l'on dit vouloir lutter contre les ghettos, en sortir les boursiers, et le dispositif réglementaire mis en place, très timide. Une simple note ministérielle, en 2007, offre à Xavier Darcos l'occasion d'introduire un élément qui permet aux acteurs locaux de vider la réforme de son sens : les dérogations seront accordées « dans la limite des places disponibles ».

**Que pensez-vous de son impact à l'échelle nationale ?**

Comme l'explique le rapport de l'École d'économie de Paris, on ne perçoit pas de bouleversement majeur après cinq ans de réforme au collège. Les demandes de dérogation à l'entrée en 6<sup>e</sup> ont certes été multipliées par deux, pour

atteindre 11% à la rentrée 2010. Mais un élève demandeur sur dix, c'est peu, et certainement pas révélateur d'un changement social majeur ! Le taux de satisfaction est le même en 2010 qu'avant la réforme, avec 67% de dérogations acceptées. Seuls 8% des élèves sont scolarisés hors secteur, et, selon les départements, entre 3% et 10% seulement des boursiers qui étaient pourtant la « cible » de la réforme.

La réforme n'a pas atteint son objectif de mixité sociale. Certes, la part des demandes dans les établissements de l'éducation prioritaire – près de 15% – est supérieure à la moyenne – 11% –, mais, dans une majorité de départements, les dérogations sont moins accordées en ZEP qu'ailleurs. La réforme semble

marquée par un défaut majeur de mise en œuvre.

**Vous avez mis en lumière des changements. Lesquels ?**

En 2007-2008, « an 1 » de la réforme, elle a été appliquée avec un zèle extrême par les inspections d'académie, sous la pression du ministère et de l'Élysée. Le taux de satisfaction grimpe alors à 77%. En 2008-2009, il atteint 79% mais, dès l'année suivante, c'est le reflux. Dans les établissements réputés difficiles, des dispositifs attractifs sont mis en place – classes bilangues, de théâtre, de sport – pour enrayer la chute des effectifs. Des dispositifs dérogatoires qui menacent l'esprit de l'école unique.

**A quels freins la réforme se heurte-t-elle sur le terrain ?**

Les signaux négatifs viennent de partout. La demande des familles n'est pas au rendez-vous. Les conseillers généraux, chargés des collèges, freinent des quatre fers. Les premières enquêtes, celles de l'inspection générale (2008) et de la Cour des comptes (2009) évoquent un risque de ghettoisation des collèges déjà les plus en difficulté. L'Élysée comprend dès 2008 qu'il ne pourra pas remporter sur le terrain le pari de la suppression. En revanche, grâce à une communication offensive, il l'a peut-être remporté dans les esprits. Nombre de parents pensent que la carte scolaire a bel et bien été supprimée. C'est le rôle performatif des discours politiques : dire, c'est faire. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR M. BA.